Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20261026-DEL2026_93-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 13 Octobre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 Octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 Octobre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Mme NIZAN Windy à Mme FEVRE Blandine

Absent excusé : Mme BESCOND Servanne

A été nommée secrétaire : Mme DURFORT Guénaëlle

2026/93 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire expose que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 23 septembre 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE DE TREDION 56 (Morbihan)